

Les Habilitations Électriques en France

GUIDE DE RÉFÉRENCE — NORME NF C 18-510

En France, la norme **NF C 18-510** encadre les exigences de sécurité électrique pour les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. L'habilitation électrique est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'un travailleur à accomplir les tâches qui lui sont confiées en toute sécurité vis-à-vis des risques électriques.

Signification des Lettres et Symboles (Décodage)

DOMAINE DE TENSION & PERSONNEL	NATURE DES OPÉRATIONS
<ul style="list-style-type: none">• B : Basse tension ($\leq 1\ 000$ V AC ou $\leq 1\ 500$ V DC)• H : Haute Tension ($> 1\ 000$ V AC ou $> 1\ 500$ V DC)• 0 : Personnel non électricien• 1 : Exécutant électricien• 2 : Chargé de travaux	<ul style="list-style-type: none">• C : Consignation• R : Intervention générale (BT uniquement)• S : Intervention élémentaire simple (BT uniquement)• E : Opérations spécifiques (Essais, Mesures, Vérifications, Manœuvres)• T : Travaux sous tension• V : Travaux au voisinage

1. Habilitations pour opérations non électriques

Destinées au personnel qui ne réalise pas de travaux électriques mais intervient dans des zones à risque.

Symbole	Signification et compétences autorisées
B0	Personnel non électricien intervenant au voisinage d'installations basse tension (BT).
H0	Personnel non électricien intervenant au voisinage d'installations haute tension (HT).
H0V	Personnel non électricien travaillant au voisinage renforcé d'installations haute tension (HT).

2. Habilitations d'exécutant électricien

Permet de réaliser des travaux électriques sous la direction d'un chargé de travaux.

Symbole	Signification et compétences autorisées
B1	Exécutant électricien travaillant hors tension en basse tension (BT).
B1V	Exécutant électricien travaillant au voisinage de pièces nues sous tension en BT.
H1	Exécutant électricien travaillant hors tension en haute tension (HT).

Symbole	Signification et compétences autorisées
H1V	Exécutant électricien travaillant au voisinage de pièces nues sous tension en HT.

3. Habilitations de chargé de travaux

Pour les personnes assurant la direction effective des travaux électriques et la sécurité de leur équipe.

Symbole	Signification et compétences autorisées
B2	Chargé de travaux hors tension en basse tension (BT).
B2V	Chargé de travaux au voisinage en basse tension (BT).
H2	Chargé de travaux hors tension en haute tension (HT).
H2V	Chargé de travaux au voisinage en haute tension (HT).

Rôle du Chargé de Travaux

Le chargé de travaux dirige, encadre et surveille activement une équipe d'exécutants intervenant sur une installation électrique. Il s'assure du respect des consignes de sécurité.

4. Habilitations pour consignation

Symbole	Signification et compétences autorisées
BC	Chargé de consignation en basse tension (BT).
HC	Chargé de consignation en haute tension (HT).

Qu'est-ce que la Consignation ?

La consignation consiste à effectuer un ensemble d'opérations chronologiques obligatoires (séparation, condamnation, VAT - Vérification d'Absence de Tension, etc.) permettant de mettre et maintenir une installation hors tension en toute sécurité avant toute intervention.

5. Habilitations pour interventions en basse tension (BT)

Concerne les opérations de courte durée et à caractère local sur des circuits BT.

Symbole	Signification et compétences autorisées
BR	Chargé d'intervention générale : Dépannage, maintenance, mesurage, connexion et remplacement d'appareillages en basse tension. Il peut travailler seul ou avec un exécutant sous ses ordres.

Symbole	Signification et compétences autorisées
BS	Interventions élémentaires simples : Remplacement à l'identique d'ampoules, de fusibles, de prises de courant, d'interrupteurs ou raccordements simples (hors tension).

6. Habilitations pour opérations spécifiques

Symbole	Signification et opérations autorisées
BE Manœuvre	Réalisation de manœuvres d'exploitation, de consignation ou d'urgence en basse tension.
BE Mesurage	Réalisation de mesures électriques (intensités, tensions, puissances) en BT.
BE Vérification	Vérifications réglementaires ou techniques (examens visuels, essais des dispositifs de sécurité).
BE Essai	Réalisation d'essais électriques en laboratoire, sur plateforme ou lors de mises en service.
HE Manœuvre	Réalisation de manœuvres d'exploitation ou d'urgence en haute tension (HT).
HE Essai	Réalisation d'essais électriques en haute tension (HT).
HE Vérification	Vérifications techniques ou réglementaires en haute tension (HT).

7. Habilitations pour travaux sous tension (TST)

Symbole	Signification et compétences autorisées
B1T	Exécutant de travaux sous tension en basse tension (BT).
B2T	Chargé de travaux sous tension en basse tension (BT).
H1T	Exécutant de travaux sous tension en haute tension (HT).
H2T	Chargé de travaux sous tension en haute tension (HT).

Note : Ces habilitations requièrent obligatoirement l'obtention d'un agrément et le suivi de formations complémentaires très spécifiques délivrées par des organismes agréés.

Les Habilitations les plus courantes en entreprise

Pour les secteurs du bâtiment, de la maintenance multi-technique et de l'industrie, les besoins se concentrent généralement sur :

B0, H0, H0V : Obligatoire pour le personnel non électricien (peintres, maçons, agents de nettoyage) travaillant à proximité d'installations électriques.

BS : Idéal pour les agents de maintenance non électriciens effectuant de petits remplacements (ampoules, fusibles).

BE Manœuvre : Destiné au personnel d'exploitation pour réarmer un disjoncteur ou couper l'alimentation de manière sécurisée.

BR : L'habilitation indispensable pour tout technicien de maintenance électrique polyvalent.

B1V / B2V : Standard requis pour les électriciens de chantier et leurs chefs d'équipe.

BC : Indispensable pour la mise en sécurité préalable des chantiers importants.